

Objet : questions écrites en remplacement du CHSCT du 18 mars annulé

Monsieur le directeur régional,
Mesdames les médecins de prévention,
MM. les responsables des pôles métiers,

La section CGT Finances publique 31 revient vers vous pour appeler de votre part des décisions urgentes concernant les personnels du département.

Il apparaît de plus en plus nettement que la crise sanitaire qui touche le pays est en train d'échapper au système de santé de notre pays et comme l'affirmait un médecin invité d'un media national, « les quinze jours de retard pris dès le départ pour lutter contre la pandémie ne se rattraperont jamais ». La mesure de confinement général prise depuis deux jours vise à éviter une situation de crise « à l'italienne », dans laquelle les médecins choisissent tous les jours ceux qui vont vivre et ceux qui vont mourir. Cette situation est aussi la conséquence de politiques qui ont conduit à la fermeture de nombreux lits d'hôpitaux et la réduction drastique des dépenses de santé. Le choix de ne pas tester les personnes suspectées d'être contaminées parce que les tests coûtent 54 euros est significatif. Le déficit en masques et en gel hydroalcoolique est également révélateur de l'impréparation de notre pays. **Mais lorsque le solde de tous comptes sera fait, combien de milliards auront été dépensés à la suite à ces années d'austérité budgétaires ?**

Le compte rendu du conseil des ministres d'hier (<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-03-18/le-covid-19>) mentionne que « la France comptait au 17 mars, 7 730 cas de Covid-19 sur son territoire, en hausse de plus de 1 000 cas en 24 heures, **avec un rythme actuel observé de doublement des cas tous les trois jours**. 2 579 patients sont actuellement hospitalisés pour Covid-19, dont 699 cas graves en réanimation, **avec une médiane d'âge de 60 ans pour les hospitalisés en réanimation**. 175 patients sont décédés de cette infection à ce jour ».

Il apparaît donc clairement que **cette pandémie**, présentée initialement comme touchant en priorité les personnes âgées, **comporte à ce jour une moitié de citoyens de moins de 60 ans en réanimation, donc des gens en âge de travailler**.

Le CHSCT prévu hier n'ayant pu se tenir « pour des raisons techniques », nous poserons donc nos questions par écrit et entendons, comme si la séance avait pu se dérouler, avoir des réponses écrites également, au plus tard avant la conférence téléphonique prévue demain.

1 – Sur les agents qui ont été en contact avec des personnes infectées ou suspectées d'infection

Il apparaît des remontées que nous avons des personnels en poste dans les services au titre des différents plans de continuité de l'activité **qu'aucunes directives générales ne soient fixées pour régler les situations de collègues dont les proches ont côtoyé des personnes atteintes du coronavirus ou suspectées de l'être**. Nous ne pouvons continuer plus longtemps d'accepter ces situations de flottement où chaque chef de service tâtonne en appelant au coup par coup les médecins de prévention. **La direction générale doit donner une ligne claire sur ce point. Dans le cas contraire, nous inviterons les collègues à faire valoir leur droit de retrait en cas de doute sur une situation** (qui, rappelons-le, ne relève pas de l'analyse des chefs de poste – comme on a pu l'entendre sur un de nos sites – mais du tribunal en cas de différence d'appréciation). À titre d'exemple, sur le site logistique d'Amazon à Lauwin-Planque, près de Douai, environ 300 salariés ont exercé leur droit de retrait depuis dimanche sur les 2 600 à

travailler sur ce site (*source : 20mn.fr*). Des CRS de l'Ain, du Rhône et de l'Isère ont également fait de même hier faute de mesures suffisantes de protection (*source : France Info*).

2 – Sur les plans de continuité de l'activité (PCA)

Des agents nous ont alertés sur la mise en place de **plans de continuité de l'activité qui paraissent surdimensionnés**. Le ministre de l'intérieur a répété dans son dernier discours au sujet de la pandémie, à de nombreuses reprises, la phrase « Restez chez vous ! ».

Ainsi, **nous ne pouvons comprendre qu'à Cugnaux, sept collègues soient présents ce mercredi sur un effectif total de onze agents (dont quatre sont en absence autorisée), alors qu'à titre de comparaison, sept agents sont présents à la trésorerie des hôpitaux de Toulouse, pourtant éminemment prioritaire dans la situation (sur un effectif total de 42).**

Autre exemple, si nous comparons les dispositifs des SIP du Mirail et de Balma, les différences sont notables en matière de personnels mobilisés. Nous tenons donc à rappeler que les PCA visent à la réalisation des missions essentielles et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

Le caissier de la paierie départementale viendrait depuis St-Gaudens à raison d'un jour sur deux : est-ce vraiment indispensable dans la période ? N'y a-t-il pas de solutions de proximité pour le paiement des secours d'urgence ? Qu'en est-il de la régie de l'ordonnateur ?

Dans les SIE, la mission de gestion des procédures collectives est considérée comme essentielle. Or, les tribunaux sont actuellement fermés, les bureaux des mandataires sont vides et la poste tourne au ralenti. De même, les remboursements de crédits (TVA, CIR) sont essentiels à la vie des entreprises mais, dans les faits, l'activité économique est réduite et dans nos services, le nombre de remboursements n'est pas pléthorique. Peut-être qu'une activité réduite à quelques demi-journées par semaine est envisageable ?

En matière de SPL, le PCA doit pouvoir se limiter à la comptabilisation des dotations au 19 mars, au paiement des secours d'urgence (1 ou 2 demi-journées par semaine maxi) et aux paiements des salaires et cotisations.

Dans le même ordre d'idée, les témoignages qui remontent des services confirment que l'activité téléphonique générale est très faible, il convient donc de ne pas exagérer cet item dans le calibrage des PCA.

Aussi, nous vous demandons, en toute transparence, de nous communiquer les PCA de l'ensemble des services du département, de les publier sur l'intranet local et de mettre fin immédiatement aux exagérations constatées.

Les PCA doivent être adaptés au fil de l'eau, au plus près des réalités de l'activité des services. **L'objectif reste la protection de la santé des collègues, donc le confinement du plus grand nombre possible.**

3- Dispositions pratiques et questions diverses :

– Éviter le déplacement des collègues qui n'ont pas de moyens de déplacement personnels.

– Mise à disposition de **gel hydroalcoolique et de gants** jetables à usage unique (avec notice pour les enlever) dans tous les services qui manipulent du courrier. À ce sujet, la CGT vous a demandé jeudi dernier la base scientifique qui vous avait fait affirmer que le papier ne véhiculait pas le virus, à ce jour nous n'avons pas de réponse. Des résultats de travaux de recherche ont été publiés ce mercredi dans le New England Journal of Medicine (NEJM). Selon cette étude, le Covid-19 est détectable dans l'air jusqu'à trois heures après son émission et peut rester jusqu'à trois jours sur certaines surfaces. Dans le détail, le coronavirus survit très bien sur le plastique et l'acier inoxydable, jusqu'à 72 heures. Sur du carton, il reste détectable pendant 24 heures (*source : Les Echos*). Comme la contagiosité du virus sur les surfaces inertes n'est pas

précisément établie, **il convient à notre sens d'appliquer le principe de précaution**. Aussi, nous faisons la **proposition d'un confinement de tout le courrier et des chèques pour une durée de 48 heures avant traitement par les agents**.

– **Ordinateurs portables** : toujours dans l'optique du confinement du plus grand nombre, est-ce qu'une commande est en cours pour que, très rapidement, davantage de collègues puissent télétravailler au lieu de venir sur les sites ?

– Mise à disposition de **parking gratuits pour les agents** sur le maximum de sites où ils interviennent.

– **Fourniture de plateaux repas ou de tickets restaurants** dans la mesure où la restauration collective est fermée.

– **Hygiène des locaux** : nous demandons que les agents chargés du nettoyage, quel que soit leur statut, soient approvisionnés en produits désinfectants et qu'il leur soit rappelé d'apporter une attention particulière aux poignées de portes et interrupteurs. De plus, nous souhaiterions **avoir communication de leur plan d'intervention spécifique dans nos services**, dans la mesure où ces salariés arrivent de l'extérieur, parfois d'autres entreprises, et qu'ils peuvent véhiculer eux aussi le virus au sein de nos locaux.

Des **produits de désinfection des claviers et téléphones** doivent également être à disposition des collègues présents. Il est à noter qu'à la RFTM, des lingettes périmées depuis 2012 ont été distribuées aux agents ...

– **Sécurité incendie** : la fermeture automatique des portes et l'usage des portes coupe-feu doivent être maintenues. Du fait de la pandémie, le risque incendie n'est pas exclue. Il n'est pas tolérable de voir des portes coupe-feu bloquées avec des cales-portes pour éviter l'usage de la poignée.

– **Agent isolé au travail** : des personnels se trouvent à travailler seuls dans des trésoreries ou autres services. Quelle précaution en cas de malaise ou autre problème. Ne faut-il pas prévoir un dispositif d'appel à la prise de service et au moment de quitter le service ?

– **Communication extérieure** : veiller à une meilleure communication avec les personnels à l'extérieur.

– **Temps de travail** : la mise en place des PCA ne doit pas déroger aux droits et garanties des personnels et tenir compte des temps partiels existants.

– **Agents fragilisés** : adresser une information à tous les agents des pathologies à risque. Compte tenu du secret médical, demander aux médecins de prévention de s'assurer du confinement des personnels entrant dans ce cadre-là.

– Dans le cadre de l'accompagnement des collègues, nous vous demandons de **différer le prélèvement des jours de grève** et de veiller à ce qu'**aucun jour de carence ne soit retenu** concernant les arrêts maladies intervenus dans la période de cette crise sanitaire.

– Qu'en est-il de l'information qui circule dans les media aujourd'hui selon laquelle la DGFIP paierait dans les jours à venir une **aide aux entreprises en difficulté de paiement dues à la pandémie** ?

Conclusion

Au-delà des préconisations que nous avons pu faire, les instructions ministérielles sont bien de limiter au maximum le nombre d'agents en présentiel pour assurer les missions indispensables. La règle est claire. **Pour vaincre cette pandémie, il faut qu'un maximum de citoyens, et parmi ces citoyens un maximum d'agents des Finances, restent confinés.**

Dans cette optique, nous avons du mal à considérer que la mise à jour de la TH, la réponse à des courriels sur des questions courantes, l'instruction d'un gracieux ou d'un contentieux soient considérées comme des tâches prioritaires et ne puissent être mises entre parenthèses pendant quinze jours ou un mois (en fait jusqu'à la fin de cette crise sanitaire sans précédent). **À notre sens, toutes les missions d'assiette des SIP peuvent être mises en sommeil le temps du confinement.** Nous avons du mal à considérer également que le dépôt des actes papiers dans les SPF soit une mission qui ne puisse être différée dans le contexte.

Au moment où les chercheurs, les médecins, les ministres demandent aux Français de rester chez eux, comment imaginer que les tâches précitées puissent être imposées comme absolument indispensables. De surcroît, elles peuvent s'exercer en télétravail et il convient de s'en tenir là.

Le calibrage des PCA dans une optique de déplacement minimal des collègues doit être votre priorité ! C'est en tous cas la nôtre !

Nous vous rappelons que **la santé des agents de notre direction est de votre responsabilité**, les exposer au danger, eux et leur famille, pour des missions non essentielles au fonctionnement de l'État et de la Nation, ne pas les protéger, serait une faute inqualifiable.

La balle est dans votre camp ...

Salutations militantes,

Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires CGT Finances publiques 31